

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

---

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC26

présenté par  
Mme Tolmont, rapporteure

-----

### AVANT L'ARTICLE 16

Après les mots : " relatives à ", rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre II : " la lutte contre les représentations sexistes et les atteintes à la dignité de la personne humaine dans le domaine de la communication audiovisuelle et d'internet ".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie l'intitulé du chapitre II du Titre III, afin de supprimer les notions de "protection" des femmes et de "dignité" de celles-ci.